

Table ronde du 13 mars 2007

Les juifs d'Algérie

Je poursuis actuellement mes recherches de doctorat sous la direction du professeur Fenton. Mon sujet porte sur les juifs qui ont travaillé comme interprètes auprès de l'armée française au moment de la conquête de l'Algérie. Je réfléchis au rôle historique et social qu'ils ont pu joué.

Je vais vous faire part ce soir des résultats de ma recherche en master 2. J'ai choisi de travailler sur la période allant de 1830, date du début de la colonisation, à 1870, date du décret Crémieux qui octroie la citoyenneté française aux juifs.

Le point de départ de ma recherche a été le livre de Laurent-Charles Féraud, *Les interprètes de l'Armée d'Afrique*, rédigé en 1876. L'auteur est lui-même l'interprète principal de l'armée auprès du gouverneur général de l'Algérie. Dans ce livre, Laurent-Charles Féraud révèle la présence de nombreux juifs au sein du corps des interprètes mais laisse sans réponse de nombreuses questions : pourquoi et comment l'Armée d'Afrique a fait appel à eux ? quel rôle ont-ils au sein de l'armée française ? Quel impact ce recrutement a-t-il eu sur l'ensemble de la communauté ? J'ai tenté de recouper les sources hébraïques et les sources françaises, notamment militaires, afin de confronter ces deux points de vue. Je travaille actuellement sur les archives militaires à Vincennes.

Je souhaite aborder ce soir trois points : tout d'abord la question de l'interprétariat au sein de l'armée et celle du recours aux juifs ; ensuite la carrière d'un interprète à savoir, Amram Darmon, et enfin la question du regard porté sur ces interprètes juifs.

1) La question de l'interprétariat et celle du recours à la communauté juive :

Le 5 juillet 1830, l'armée d'Afrique, nom donné au corps expéditionnaire d'Alger, débarque en Algérie. Cette action militaire est le résultat d'une montée en tension entre les autorités françaises et le dey d'Alger. Quand les Français arrivent en Algérie, le pays vit sous la domination ottomane depuis le XVI^{ème} siècle. Il est organisé en trois provinces (Alger, Oran et Constantine) indépendantes entre elles, et ne forme donc pas une entité homogène. Aux yeux des Français, l'Algérie représente un agrégat désuni de communautés ethniques qu'ils observent parfois sous le prisme de la religion.

La conquête de l'Algérie s'étale si on excepte le Sahara, sur plus d'un quart de siècle, du débarquement de 1830 à l'occupation de la Kabylie (1857) avec l'épisode de la résistance de l'Emir Abdel Kader dans l'Oranais.

La décision de conquérir ce pays pose une question centrale et récurrente: celle de la langue. de l'armée auprès du gouverneur général de l'Algérie.

Il est important de préciser que la France n'est pas dénuée d'interprètes ; il y a une longue tradition d'apprentissage des langues sémitiques que l'on peut faire remonter au XVIIème siècle. Au XVIIIème siècle, l'Ecole des Langues orientales voit le jour. A cette époque, les interprètes sont employés dans le cadre des relations diplomatiques et commerciales entre la France et l'Orient. C'est Napoléon Bonaparte qui, le premier, recourt à des interprètes dans le cadre d'une expédition militaire à savoir la campagne d'Egypte en 1798. Laurent-Charles Féraud explique ainsi la décision du gouvernement français concernant l'Algérie par rapport au souvenir de cette campagne:

« Se reportant à l'expédition d'Egypte, il comprit combien le concours des interprètes devenait indispensable, tant pour le service habituel de la correspondance arabe que pour nouer des relations avec les indigènes et guider au besoin les troupes en pays inconnu.» (p.48)

En avril 1830, un arrêt établit la liste de 23 interprètes. Le choix se porte naturellement sur des élèves de l'Ecole des Langues orientales et des officiers de l'ex-garde impériale ayant servi en Egypte. Rapidement, avant même le début de l'expédition, le corps des interprètes se révèle insuffisant en nombre. L'armée en escale à Toulon et à Marseille décide de procéder à un recrutement de dernière minute. Cette mission est confiée au colonel Amédée de Clermont-Tonnerre. L'historien Charles-André Julien, auteur de *L'Histoire de l'Algérie contemporaine*, présente ce corps comme un élément assez disparate, sans homogénéité, avec un problème de taille selon lui, la méconnaissance de l'arabe dialectal:

« On recruta en outre une quarantaine d'interprètes, certains de bonne culture, venus des corps consulaires, du clergé ou de l'enseignement, mais qui ignoraient l'arabe dialectal, d'autres recrutés, au hasard, parmi des voyageurs orientaux, d'anciens mamelouks échappés au massacre de 1811 et même des juifs d'Alger, aptes à se faire estimer du moins comprendre des habitants de la Régence. »

Une fois la ville d'Alger prise, la question du statut des interprètes se pose. Doivent-ils ou non être considérés comme des militaires ou comme des civils ? Le pouvoir militaire

tergiverse sans prendre de décision. Cette hésitation et l'incertitude quant à leur avenir poussent certains interprètes à retourner en France assez rapidement ou à changer de voie:

« Les meilleurs sujets formés depuis la conquête s'en allaient journellement, préférant s'engager aux spahis ou aux chasseurs d'Afrique, qui leur offraient un tout autre avenir ». (L-C F., p.69)

A cela s'ajoute un recrutement totalement laissé à l'abandon. Le recours à la population locale apparaît comme une solution:

« Sauf quelques personnalités recommandables, la masse sans exception, était d'une nullité révoltante. Sous prétexte d'avoir des dictionnaires vivants, on avait admis, dans le cadre des interprètes, des indigènes ne sachant ni lire ni écrire, et ne parlant que le patois *sabir* du bassin de la Méditerranée. Leur moralité laissait également beaucoup à désirer. » (L-C F., p.64)

La correspondance du général Savary, duc de Révigo, commandant en chef du corps d'occupation d'Afrique, abonde dans ce sens : au ministre de la Guerre, il se plaint de ne pas avoir suffisamment d'interprète, ce qui l'empêche d'obtenir les renseignements qu'il désire. Il considère d'ailleurs tous ces interprètes comme ni sûrs, ni discrets. Quand il reçoit des lettres en arabe, il est forcé « d'emprunter le secours d'hommes du pays pour les lire à ses interprètes qui les écrivent en français ». Cet exemple est assez représentatif de la situation paradoxale dans laquelle se trouvent les officiers français, une situation qui ne fait qu'aggraver le problème de communication avec la population et les autorités locales. La question des interprètes devient problématique. L'Etat français tente de mettre en place une réforme qui ne voit le jour qu'en 1845. Dorénavant, pour être interprète, il faut passer un examen.

Le pouvoir se tourne vers la communauté juive. Pourquoi elle ? parce que le pouvoir a déjà tissé des liens commerciaux et diplomatiques dans le cadre de la Régence. Mais aussi parce que les juifs par leur fonction de commerçants et de voyageurs ont su acquérir des connaissances en langues. Roger Bensadoun, *Les Juifs de la République en Algérie et au Maroc* (pp.7-8) écrit :

« Négociants et voyageurs de commerce par vocation, les Juifs se déplaçaient très facilement au-delà des mers, notamment en France, en Italie, en Angleterre et en Espagne. La connaissance des langues des pays qu'ils visitaient régulièrement leur permit de faire le lien, souvent comme interprètes officiels, entre les bureaux militaires français et la population arabo-judéo-espagnole. »

De même, Claude Martin écrit dans *Les Israélites algériens de 1830 à 1902* (p.53 et p.40) :

« Au pays des Turcs, les notables israélites avaient servi d'intermédiaires entre le gouvernement d'Alger et ceux des provinces. Ils continuaient avec les Français. (...) Pendant les dix premières années de la domination française, ils allaient participer à tous les actes diplomatiques. La plupart du temps, ils servaient les deux camps à la fois. (...) Dans ces conditions, compter des sympathies parmi les Algériens semblait précieux. On pensa pour cela aux Juifs, dont quelques-uns, réfugiés à Marseille, avaient été pris comme interprètes. »

Les Juifs ont aux yeux des Français, le double avantage de connaître le dialecte et surtout le pays à l'inverse des militaires comme l'explique Claude Martin (p.52)

« L'emploi d'intermédiaires indigènes était une nécessité, personne dans l'armée d'occupation n'ayant une connaissance suffisante de la langue, des hommes et des mœurs du pays pour mener des négociations délicates. Les Interprètes qu'on avait recrutés un peu au hasard (...) ne se faisaient comprendre qu'après beaucoup d'efforts. Seuls les Levantins et les Juifs comme Léon Ayas et Abraham Daninos, pouvaient servir utilement. »

Les Juifs deviennent des interprètes privilégiés comme le souligne Paul Azan, militaire et historien colonial du début de XX^{ème} siècle, auteur de *l'Armée d'Afrique de 1830 à 1852* (p.123):

« Ainsi le Juif Ben Duran, nom francisé de Ben Dran, commençait à jouer à Alger un rôle assez important. A Oran, les Juifs Mouchy Busnach et Mardochée Amar furent employés par le général Desmichels lors du traité qu'il conclut avec Abdel Kader le 26 février 1834.* »¹

Ce choix n'est pas anodin. Les autorités françaises préfèrent collaborer avec des Juifs plutôt qu'avec des Musulmans plus susceptibles dans le contexte de l'occupation d'aider l'adversaire. De plus, les militaires ont pensé qu'ils pouvaient tirer partie de l'animosité ou du ressentiment des Juifs envers les Musulmans. Ces idées s'expliquent par les conditions de vie

¹ * Le 24 février 1834, « Convention de la Tafna » est signée entre le général Desmichels, commandant de la région d'Oran, et Abdel Kader. Elle permet à ce dernier de s'affirmer comme le chef des musulmans, reconnu comme tel par les Français, et d'organiser ses forces.

de la communauté juive. Sous les princes musulmans, les juifs ont le statut de *dhimmis* (protégés). Ils sont victimes de nombreuses mesures discriminatoires. Ils peuvent pratiquer leur religion librement à condition d'accepter la domination du conquérant et de payer, en échange de la sauvegarde de leur vie et de leurs biens, des taxes spécifiques. Ils ne peuvent vivre que dans le quartier qui leur est assigné, et leur habillement est strictement réglementé.

Les Français sont donc persuadés d'être accueillis comme des sauveurs et par conséquent de s'assurer l'aide et la fidélité des juifs. La France se voit comme une nation libérant les peuples et luttant contre les tyrannies comme c'est le cas, selon eux, pour la communauté juive.

Nous retrouvons cette idée de reconnaissance dans certains écrits juifs comme l'article de Lévi-Bram, Histoire des Juifs d'Algérie, dans *Bulletin de la société de conférences juives d'Alger* (p.80) :

« Les Juifs avaient toutes raisons de se réjouir de la chute de la domination turque. Chassés d'Alger par le dey Hussein, ils accueillent favorablement les Français. »

2) L'exemple d'Amram Darmon :

Je vais vous parler à présent d'Amram Darmon. Il s'agit de l'interprète pour lequel j'ai trouvé le plus d'information au cours de mes recherches.

Il est né à Oran en juillet 1815. La famille Darmon est une famille de notables de la région d'Oran, respectée par les membres de la communauté israélite mais aussi par les autorités étrangères.

Amram Darmon est entré au service de la France en 1834 à l'âge de 18 ans comme interprète auxiliaire. Il a dès le début marqué un profond attachement pour la France et ses valeurs d'où cette volonté, très jeune, de participer à l'action militaire. Sa carrière se poursuit dans toute la province d'Oran, à Tlemcen, Mascara, Mostaganem..., et au service de plusieurs militaires. Ses compétences et ses connaissances font qu'il gravit assez rapidement les différents échelons du corps des interprètes. Ainsi, en 1840, il devient interprète de 3^{ème} classe ; en 1845, de 2^{ème} classe et en 1852, interprète de 1^{ère} classe.

Il a occupé la fonction de consul et à ce titre, il a participé à tous les combats et aux tractations entre la France et l'Emir Abdel-Kader. Les deux parties lui reconnaissent d'ailleurs des qualités humaines. Des liens d'amitié se sont tissés entre lui et l'Emir Abdel Kader comme l'atteste l'extrait d'une lettre de l'Emir :

« Lettre qu'Abdel-Kader écrivit de Damas, en 1876, à Amram, deux ans avant la mort de son ami :

« (...) A notre ami et le plus cher de notre opinion, l'honorable Amram, interprète principal, l'élève. Je vous offre le salut qui convient à votre haute notabilité (...)».

L'événement le plus marquant dans sa carrière est la prise de Laghouat, nom de l'oasis établissant la liaison entre le Sud oranais et le Sud constantinois, en décembre 1852. Il est à ce moment-là au service du général Bouscaren. Ce dernier est blessé durant la bataille. Avant de mourir, il demande au général Péliissier de donner comme récompense à Amram Darmon la croix de la Légion d'Honneur. Amram Darmon est fait Chevalier le 22 décembre 1852, le couronnement d'une carrière jugée exemplaire. En 1870, Amram Darmon prend sa retraite. Il décède le 9 octobre 1878 à Mascara.

3) Le regard porté sur les interprètes juifs :

Le dernier point que je vais aborder est l'ambiguïté de le statut des Juifs aux yeux des militaires. Même si leur aide s'avère plus que nécessaire dans le contexte de la conquête, les interprètes juifs restent avant tout des Juifs. Charles-André Julien écrit (p.13):

« Les soldats et les officiers de l'armée d'Afrique (...) en vinrent à porter sur les Juifs des jugements aussi sévères que ceux des Turcs et des Maures. La littérature militaire est beaucoup plus dure, à tout le moins plus méprisante, à l'égard des Juifs que des Arabes. »

De même, Richard Ayoun et Bernard Cohen écrivent dans *les Juifs d'Algérie, 2000 ans d'histoire*(pp.120-121):

« L'administration militaire française exprima cependant une constante animosité à l'égard des israélites locaux. Elle reproche ainsi aux médiateurs juifs, qui ont l'oreille d'Abdel Kader (Amar, Busnach, Duran, Lasry) ou de Ahmed Bey (Busnach, Ben Bajou, Ben Djennah), leur duplicité. Les négociations, il est vrai, ne sont pas des plus claires, les dignitaires israéliens ne perdant jamais de vue leurs propres affaires durant les entretiens. Mais les historiens coloniaux taisent aussi que les généraux français ne sont guère incorruptibles. »

C'est le cas de Paul Azan. Nous pouvons lire sous sa plume:

« Les Maures et les Juifs dont ils firent leurs porte-parole, étaient méprisés par les Indigènes algériens, et causèrent beaucoup plus de tort aux Français qu'ils ne leur rendirent de services. »

Même dans la presse, la question du rôle des Juifs comme interprètes, fait polémique. Voici un passage d'une lettre publiée dans le *Journal des Débats* le 9 août 1881:

« Nous avons besoin des Juifs dans nos rapports avec l'Algérie musulmane, parce qu'ils connaissent sa langue, ses lois, ses traditions, et que nous les connaissons à peine. Assimilons les musulmans le plus tôt possible avec les Français, et nous passer des Juifs ».

Ce sentiment antisémite témoigne des mentalités de l'époque et se trouvera confirmé en France avec l'Affaire Dreyfus.

Il est intéressant de constater le hiatus entre l'attitude des militaires et celle de l'Etat français reconnaissant des services rendus par les interprètes juifs puisque certains comme Amram Darmon ont été faits chevaliers de la Légion d'Honneur. Une reconnaissance qui a peut-être pesé dans le débat autour de l'octroi de la citoyenneté française à la communauté juive, comme l'illustre cette citation extraite d'un article sur Les Juifs d'Algérie de 1830 à 1900 dans *AMIF*:

« Le roi Louis-Philippe [règne de 1830 à 1848], déjà, considérait que les Juifs algériens étaient dignes d'être admis dans la population française en raison des services rendus à l'armée dans les premiers temps de la conquête. »

Il s'agit d'une des pistes que je souhaite approfondir dans le cadre de mon doctorat.

Mlle Sabrina DUFOURMONT

(Doctorante à l'université Paris IV-Sorbonne)

